

District du Gers de Football

COMITE DIRECTEUR

Réunion du 24/06/2019 à 19h00

Procès-verbal N° 10

<u>Membres convoqués</u>: MM. BRANA – BROCAS – BRIFFOD – BURRIEL – CAMILLO – DAVOINE – DIOUF – DOSTES – FAUGERES – GEISSELHARDT – GLARIA – GUILLET – LAGARRIGUE – LINÉ – MARTINON – REQUENA – SAGE – SAINT YGNAN – THORIGNAC.

Mmes FRANÇOIS - GOUANELLE - GRIMAL - MEDIAMOLE - REIGNAUD - THORE.

<u>Membres présents</u> : MM. BRANA – BROCAS – BURRIEL – CAMILLO – DIOUF – DOSTES – GLARIA –LAGARRIGUE LINÉ –REQUENA – SAGE.

Mmes FRANÇOIS - GOUANELLE - GRIMAL - MEDIAMOLE.

<u>Membres excusés</u>: MM. DAVOINE – FAUGERES – GEISSELHARDT – GUILLET – MARTINON – SAINT YGNAN – THORIGNAC

Mmes REIGNAUD - THORE



INFORMATIONS et DECISIONS du DISTRICT

INFORMATIONS DU PRESIDENT DU DISTRICT : Guy GLARIA

- Développement du foot à l'école. Possibilité d'intervention d'éducateurs des clubs dans les écoles primaires.
- Favoriser la présence de féminines dans les écoles de football des clubs.
- Persévérer dans l'accompagnement des jeunes arbitres.



COMPTES-RENDUS D'ACTIVITE DES COMMISSIONS

POLE SOCIAL ET FINANCIER : Jacques GEISSELHARDT

COMMISSION DES FINANCES: Boucar DIOUF

Présentation du budget prévisionnel 2019-2020 (voir annexe 1). Validé par le Comité Directeur

Guy VAVASSORI:

1 – Opérations financières compte FFF:

• Crédit : 689,30 € (remboursement frais déplacement CDFA formation à l'IFF septembre et octobre 2018)

2 - Opérations financières compte LFO:

- Crédit : 11 791 € (2^{ème} acompte de 35% sur rétrocessions)
- Débit : 159,06 € (Journée des bénévoles part non prise en charge par la FFF)

3 - FAFA:

- Dossiers CASTERA VERDUZAN et LABEJAN : dans l'attente de la décision de la Commission Fédérale.
- DURAN : impossibilité d'établir le dossier par la Mairie de DURAN pour le 30 juin 2019. Report sur le FAFA 2019-2020.
- MIRADOUX : travaux d'entretien (3 168 €) non éligibles au FAFA.

4 - Divers:

- Compte-rendu financier finales du 8 juin.
- Droits d'engagements 2019- 2020 (Pas de changement-voir annexe 2). Validé par le Comité Directeur.
- Dispositions financières 2019 -2020 (voir annexe 3). Validé par le Comité Directeur.
- Barème des frais des officiels 2019-2020 (voir annexe 4). Validé par le Comité Directeur.
- Cotisation 2019-2020 membres du Comité Directeur : reconduite à hauteur de 35€.

COMMISSION CNDS: Claudette GRIMAL

- Point sur le CNDS: 6 dossiers clubs enregistrés à ce jour (AUCH FOOTBALL-EAUZE-L'ISLE JOURDAIN-J.F. CONDOM-MONFERRAN SAVES-VAL D'ARROS ADOUR).
- Ludisport : Le dispositif n'existe que dans le Gers. Reconduction incertaine la saison prochaine.

POLE JURIDIQUE: Louis SAINT YGNAN

COMMISSION DES LITIGES ET DISCIPLINE : André DAVOINE représenté par M. BURRIEL

Discipline

• Le 13/06 PV n°38 : 2 dossiers dont 1 transmis à l'instruction.

Litiges

Le 06/06 PV n°33 : 1 dossier

POLE SPORTIF: Claude REQUENA

Question posée au Président de la Commission du statut de l'arbitrage : En ce qui concerne l'entente senior RBA FC / LE HOUGA, faut-il un arbitre à chacun de ces deux clubs ?

Réponse de M. CAMILLO: Oui, car il s'agit d'une entente entre 2 clubs indépendants.

COMMISSION TECHNIQUE DES JEUNES : Claude REQUENA

• Inquiétude sur la catégorie U17 pour la saison prochaine, faible en quantité suite aux modifications des catégories jeunes.

COMMISSION DU FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE : Bernard LAGARRIGUE

- Inquiétude pour la section garçons de Pardailhan, mais la section filles pourra être ouverte.
- Quinzaine du foot dans les écoles : remise des récompenses faite lundi dernier. La participation au concours artistique est jugée très intéressante par les écoles.

COMMISSION DES FEMININES: Serge CAMILLO

- Réunion programmée samedi 24 août à 10h.
- Suite à donner par le club d'ASTAFFORT (47) sur sa demande de participation au championnat féminin de notre District.

POLE VALORISATION ARBITRAGE ET DELEGATION : Eric BROCAS

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE : Eric BROCAS

- Application des dispositions décidées lors du dernier Comité Directeur du 3 juin dernier.
- Présence à l'AG du club du VAL D'ARROS ADOUR, très satisfait de la présence d'un membre du Comité Directeur du District.
- Les candidatures et formations seront traitées par l'IR2F.
- Réflexion à mener sur la composition de la Commission.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

Prochain comité directeur le : 02 septembre 2019.

♦♦♦♦♦♦

Le Président Guy GLARIA Le Secrétaire Général Eric SAGE

DOSSIER PREVISIONNEL 2019-2020

DEPENSES		RECETTES	
1 – Achats stockés consommables (22 700 €)		1 – Engagements (65 000 €)	
Fuel chauffage	2 900 €	Seniors	36 000 €
Equipements Intersport	5 000 €	Jeunes	22 500 €
Cartouche imprimante-toners	1 300 €	Féminines	1 500 €
Equipement Nike	13 500 €	Cotisations diverses	5 000 €
2 – Achats non stockés – fournitures (5 350 €)		2 – Sanctions - autres droits (47 900 €)	
Electricité – eau	2 500 €	Avertissements – suspensions	40 000 €
Produits d'entretien	250 €	Forfaits	2 600 €
Fournitures et petit matériel de bureau	2 100 €	Insuffisance d'arbitres	1 300 €
Petit matériels divers	500 €	Réclamations – Appels	700 €
		Amendes diverses	3 300 €
3 – Autres charges externes (88 800 €)			
LFO Coupe d'Occitanie	1 900 €	3 – Subventions (148 700 €)	
LFO Licences ayants droits	2 000 €	CNDS	6 000 €
Crédit-Bail copieur	2 500 €	Conseil Départemental	10 600 €
Entretien, réparation locaux	3 000 €	LFO	42 000 €
Entretien, réparation matériels	700€	FFF	71 000 €
Nettoyage équipements	1 000 €	CAPG	5 000 €
Maintenances	1 900 €	Nike	13 500 €
Assurances	950€	Intersport	600€
Documentation	1 700 €	4 5 1 1 5 1 (000 6)	
Honoraires	3 700 €	4 – Produits financiers (900 €)	000.6
Déplacements	25 000 €	Intérêts bancaires	900€
Missions-réceptions	6 500 €	F. Duadvita assaultianuals (7.700.6)	
Stages	9 000 €	5 – Produits exceptionnels (7 700 €)	C 000 C
Futsal jeunes	3 600 €	Reprises sur provisions	6 000 €
Frais postaux Bénévoles frais abandonnés	3 900 € 20 000 €	Subv.Inv/résultat	1 700 €
Services bancaires	600€	6 Transfort do charges (40 600 6)	
Cotisations	650€	<u>6 – Transfert de charges (40 600 €)</u> Formation éducateurs	5 600 €
Dons divers	200€	Remboursements frais LFO	10 000 €
Don's divers	200€	Participations diverses	5 000 €
4 - Impôts et taxes (5 700 €)		Bénévoles frais abandonnés	20 000 €
Formation professionnelle	1 600 €	benevoies trais abandonnes	20 000 €
Taxes foncières	4 100 €	TOTAL RECETTES	310 800 €
5 – Charges de personnels (144 000 €)			
Salaires	105 000 €		
Charges sur salaires	39 000 €		
6 – Charges financières (1 200 €)			
Intérêts des emprunts	1 200 €		
7 – Charges exceptionnelles (7 200 €)			
Subventions versées	6 000 €		
Divers	1 200 €		
Q. Datations any amountains and any distance			
8 – Dotations aux amortissements et provisions (22 000 €)			
Dotations aux amortissements	20 000 €		
Dotations aux amortissements Dotations aux provisions	2 000 €		
Dotations and provisions	2 000 €		
TOTAL DEPENSES	296 950 €		
12 – Excédent prévisionnel 2019-2020	13 850 €		
	310 800 €		

FICHE DES DROITS DUS - SAISON 2019/2020

Nom du Club :		N°d'Affiliation :	GERS FFF
Mode de règlement :	Date :		

		Frais			Total des	19 programment of	
Catégories	Cotisation Annuelle	administratifs et de Gestion	Indemnités Forfaitaire	Engagements	Droits dûs par équipes engagées	Nombre d'Equipes	Droits dûs pa le club
Championnat Seniors							
Départemental 1 (D1)	71	134	101	49	355		
Départemental 2 (D2)	71	127	100	47	345		
Départemental 3 (D3)	71	127	100	45	343		
Futsal Seniors (1)	1	17	1	18	35		
Coupes Seniors						***************************************	
Coupe d'Occitanie (Obligatoire pour les équipes 1 de D1)		12		30	42		
Coupe du Gers Jeff AUCOURT (Obligatoire)		26		29	55		
Coupe Savoldelli (Equipe 1 de D2 et D3)		26		25	51		
Coupe des Réserves Jean FOURCADE (Obligatoire)		26		25	51		
Challenge du District (Equipe de D3)		25		19	44		
<u>Jeunes</u>	***************************************			4		·····	<u> </u>
Club de Jeunes	35	41		41	117		
Entente de Jeunes	35	86			121		
Entente Seniors	35	91	1		126		
<u>Championnat Jeunes</u>							
U 19 interdistrict	10	22		22	54		
U 17	10	22		22	54		
U 15	10	22		22	54		
U 13	10	16		22	48		
U 11	10	16		22	48		
U 9	Gratuit	24		Gratuit	24		,,,,,,,,,,
U 7	Gratuit	24		Gratuit	24		
Futsal Jeunes U15 à U19 (1)	/	25		12	37		
Futsal Jeunes U6 à U13 (1)	,	8		14	22		
Coupes Jeunes							
Coupe Interdistrict U19		16		27	43		
Coupe d'Occitanie U19		16	-	12	28		
Coupe d'Occitanie U17		15		12	27		
Coupe d'Occitanie U15		15		12	27		
Committee Commit					1 - 1		
Coupe du Gers U17		16	1	22	38		***********
Coupe du Gers U15 Jean Luc GARNIER		16		22	38		***************************************
Coupe du Gers et Festival Pitch U13		16		22	38		
Coupe du Gers et Challenge U11		16		22	38		
Journée Nationale des		16		18	34		
U6, U7, U8 et U 9 (obligatoire) Féminines		4		15			
reminines Coupe de France (droits d'engagement FFF (26 €))		1		1		1	/
Coupe d'Occitanie Seniors à 11		/		23	23	,	/
Challenge Souchon		E 0 I			/ /	',	'/
Championnats Féminines (à 8 ou à 11)		/	I	/	81	/	,
Coupe du Gers Féminines Julie PEGUILHAN (à 11)		55		26	58		
Futsal Féminines (1)		29 17		29 18	35		
Licence Officiel (par arbitre) obligatoire		27			27		
Solidarité (obligatoire)					18		

(1) Participation Futsal par équipe engagée.	Total dû	

<u>Fiche à retourner avec le règlement correspondant au</u>
<u>Secrétariat du District du Gers de Football – 587, Route de Lavacant - 32000 AUCH AVANT LE 19 JUILLET 2019</u>

NOTICE VOIR AU VERSO ->

DISPOSITIONS FINANCIERES 2019-2020

(Validées par le Comité Directeur du 24 Juin 2019)

1 ^{er} forfait seniors (D1, D2 et D3)	50€	708253
2 ^{ème} forfait seniors et forfait général (D1, D2 et D3)	100€	708253
1 ^{er} forfait jeunes et féminines	30€	708254
2 ^{ème} forfait jeunes et féminines	40 €	708254
3 ^{ème} forfait et forfait général jeunes et féminines	50€	708254
Forfait général avant les compétitions	100€	708256
Forfait général dans les 2 dernières journées de championnat (foot à 11)	460€	708256
Retrait ou engagement d'une équipe de jeunes avant la compétition	40 €	708256
Equipe abandonnant volontairement le terrain	100€	708256
Fraude sur l'identité d'un joueur (minimum 250€)	250€	708212
Falsification de licence de joueur (minimum 250€)	250€	708212
Falsification feuille de match (au club responsable)	250€	708212
Feuille de match irrégulière	30€	708256
Non utilisation de la FMI (au club fautif)	30€	708252
Non envoi ou envoi hors délais de la FMI par le club recevant	25 €	708252
Feuille de match papier retournée hors délais (seniors et jeunes)	25 €	708252
Feuille de match papier seniors et jeunes hors délais (+ 1 semaine)	50€	708252
Licence joueur manquante seniors	20€	708251
Licence joueur manquante jeunes et féminines	10€	708251
Licence dirigeant manquante	20€	708251
Licences joueurs manquantes (forfait par équipe)	35 €	708251
Absence de délégué à la police du terrain	30€	708251
Absence sur le stade de l'affiche « RESPECTEZ L'ARBITRE »	50€	708256
Refus non motivé de prêt de terrain	40 €	708256
Non saisie de résultat sur internet	30€	708258
Saisie hors délais de résultat sur internet	25 €	708258
Saisie erronée de résultat	25 €	708258
Défaut de renseignement ou non-retour de document	35 €	708256
Joueur non qualifié	15€	708256
Refus non motivé d'une sélection par un joueur	40 €	708256
Défaut de surclassement	50€	708256
Non-respect de la catégorie d'âge	25 €	708256
Non-respect des obligations clubs art. 59 et 60 des RG du District (Equipes et	50€	708256
ententes de jeunes)		
Modification calendriers hors délais	35 €	708256
Réclamation confirmée par une équipe senior	40 €	708220
Réclamation confirmée par une équipe jeune ou féminine	25 €	708220
Réclamation non confirmée-frais de dossier	25 €	708220
Frais ouverture de dossier sans suite	22€	708258
Frais ouverture dossier (articles 1 à 8 barème disciplinaire)	25 €	708212
Frais ouverture dossier (articles 9 à 13 barème disciplinaire)	43 €	708212
Frais de procédure sur appel règlementaire	45 €	708230
Frais de procédure sur appel disciplinaire	60€	708320
Frais de notification (suspension > 6 matchs)	6€	791100
Absence non excusée à des convocations d'Instance (par personne) Avertissement	35 €	708256
	15€	708211

Exclusion (récidive d'avertissements pendant la rencontre)	30€	708212
Non restitution ou détérioration trophées District	150€	708256
Absence à l'Assemblée Générale	100€	708256
Contrôle de conformité des installations	25 €	708256
Forfait Coupe du Gers Jeff AUCOURT (jusqu'aux 1/4 de Finale)	100€	708253
Forfait Coupe du Gers Jeff AUCOURT (1/2 Finale et Finale)	200 €	708253
Forfait Coupe du Gers Julie PEGUILHAN (jusqu'aux 1/4 de Finale)	100€	708254
Forfait Coupe du Gers Julie PEGUILHAN (1/2 Finale et Finale)	200€	708254
Forfait autres Coupes et Challenge (jusqu'aux 1/4 de Finale)	50€	708253
Forfait autres Coupes et Challenge (1/2 Finale et Finale)	100€	708253
Forfait Coupe Jeunes U15 – U17 – U19 (jusqu'aux 1/4 de Finale)	50€	708254
Forfait Coupe Jeunes U15 – U17 – U19 (1/2 Finale et Finale)	75 €	708254
Clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage		
D1 : par année d'infraction et par arbitre manquant	120€	708255
D2 et D3 : par année d'infraction et par arbitre manquant	50€	708255





BAREME ARBITRAGE SAISON 2019 - 2020 District du Gers de Football

KILOMETRAGE : Distar	nce ALLER		KMS SUR VOS DESIGNATIONS) : 0.401 € / KM imum : 35 €			
INDEMNITES DE FORMATION ET D'EQUIPEMENT SENIORS *			INDEMNITES DE FORMATION ET D'EQUIPEMENT JEUNES *			
	Centre	Assistant		Centre	Assistant	
Coupe de France (tours District)	39 €	22€	Coupe Gambardella	37 €	27 €	
Coupe Occitanie (tours District)	36 €	22€	<u>U 20 Elite (géré par la L.F.O.)</u>	/	/	
Coupe du Gers (Garçons et Filles)	37 €	22€	U 18 Régionaux	37 €	27 €	
Coupe Savoldelli	37 €	22 €	<u>U 16 Régionaux</u>	30 €	24 €	
Coupe des Réserves	31 €	22€	U 14 Régionaux	30 €	20 €	
Challenge du District	31 €	22 €	U 19 District / Interdistrict	33 €	20 €	
Régional 1 (R1) géré par la L.F.O.	60 €	35 €	U 17 District	.24 €	20 €	
Régional 2 (R2) géré par la L.F.O.	50€	33 €	U 15 District	23 €	20 €	
Régional 3 (R3) géré par la L.F.O.	45 €	32 €	U 13 District	21€		
Départemental 1 (D1)	39 €	22€	Futsal et autres désignations officielles :			
Départemental 2 (D2)	36 €	22€	Journée :	50€		
Départemental 3 (D3)	33 €	22€	Demi-journée :	25 €		
<u>Féminines District</u>	32 €	22 €	OBSERVATION / DELEGATION			
Titres de Champions (barème championnats respectifs)			JUGE OBSERVATEUR ou ACCOMPAGNATEUR	35 €		
Futsal et autres désignations officielles :						
Journée :	60€		JUGE DELEGUE : 0.401 € / km (aller+retour) avec forfait n	ninimum de	: 35 €	
Demi-journée :	30 €					

Indemnité supplémentaire SENIORS pour match en semaine (hors jours fériés) : 16 €

Lors de convocation devant les Commissions juridiques, les frais de déplacements sont pris en charge suivant le kilométrage effectué par l'arbitre, le délégué ou le membre de commission.

N.B.: Barème applicable à compter du 1er Juillet 2019.

Dernière mise à jour le 24/06/2019

^{*} L'indemnité de match est due pour tout match ayant eu un commencement de jeu. Si le match n'a pas eu lieu pour intempéries, terrain déclaré impraticable ou forfait constaté sur place, seuls, les frais de déplacement sont pris en charge pour l'arbitre.